



---

# Diagnostic et enjeux environnementaux et climatiques du Bassin du Congo

**FORUM RÉGIONAL DE LA SOCIÉTÉ CIVILE SUR LES ENJEUX DU BASSIN DU CONGO  
ET SA CONTRIBUTION DANS LE FINANCEMENT DU FONDS BLEU POUR LE BASSIN DU CONGO**

Brazzaville (République du CONGO)


21 au 22 juin 2022

**Célestin Tsassa,  
Consultant**

---

# Plan d'exposition

---

- I. Le Bassin du Congo et sa place dans la gestion environnementale et climatique
  - II. Les pays du Bassin du Congo dans la gestion contre les changements climatiques
  - III. Les enjeux et les défis à relever pour permettre au Bassin du Congo de garder durablement son rôle majeur dans la séquestration du carbone au niveau mondial
  - IV. Pistes d'actions
- 

# I. Le Bassin du Congo et sa place dans la gestion environnementale et climatique

## A. Le Bassin du Congo et l'importance de son couvert forestier, de sa biodiversité et de puits carbone

Espace de vie pour 172 millions d'habitants pour un territoire de 5,4 millions de km<sup>2</sup> pour les 10 pays francophones du Bassin du Congo avec une densité de 31,7 habitants/km<sup>2</sup>;

Riche en forêt avec 301 millions d'ha de forêts, deuxième poumon forestier du monde après l'Amazonie en renfermant des forêts tropicales denses et humides représentant 70% des forêts en Afrique;

Réservoir exceptionnel de ressources naturelles et d'une biodiversité d'importance mondiale avec 10% de la biodiversité mondiale, 30% de réserves africaines d'eau douce, 34% des réserves mondiales de minerais précieux;

Le Bassin du Congo abrite le plus grand vaste complexe de tourbières tropicales dans la Cuvette centrale d'une superficie de 145 500 km<sup>2</sup>.

- La quantité de carbone stockée dans ces tourbières est estimée à 30 milliards de T de carbone correspondant à six ans d'émissions mondiales liées à des énergies fossiles ou deux années d'émissions mondiales de carbone.

Le Bassin du Congo est avec ses forêts et ses tourbières le premier capteur net de carbone de la planète.

# I. Le Bassin du Congo et sa place dans la gestion environnementale et climatique (suite)

---

## B. Responsabilités des Etats et de l'ensemble des Parties

- Responsabilité des Etats du Bassin du Congo de maintenir le pouvoir de séquestration dont dispose le Bassin du Congo;
- Responsabilité de chacun des Etats de se conformer aux normes établies dans le cadre des instruments juridiques internationaux relatifs au Climat : la CCNUCC ; le mécanisme REDD+ ; la déclaration de Paris sur le climat (COP21) et toutes les décisions pertinentes des (COP);
- Responsabilité de se conformer dans la gestion du Bassin du Congo à l'Objectif de Développement Durable 15 : « Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité. »
- Responsabilité des partenaires au développement d'appuyer les pays, notamment en voie de développement à se conformer à leurs engagements internationaux;
- Responsabilité des organisations de la société à veiller à ce que les populations, notamment riveraines des écosystèmes forestiers vivent en harmonie avec leur environnement.

# I. Le Bassin du Congo et sa place dans la gestion environnementale et climatique (suite)

## C. Des aires protégées pour la sauvegarde de la biodiversité

---

Les forêts d'Afrique centrale sont constituées d'aires protégées dans une proportion de 14% avec:

- 174 aires protégées pour les pays francophones du Bassin du Congo dont 5 aires protégées transfrontalières;
- 8 sites naturels inscrits sur la liste du patrimoine universel et couvrant les pays suivants : Cameroun ; Centrafrique ; Congo ; RD Congo ; Gabon.

Existence de concessions forestières au secteur privé sous aménagement durable et certifiées permettant de maintenir une certaine conservation de la biodiversité;

La plus grande partie des forêts ne fait pas l'objet d'outils d'aménagement adaptés, ni de suivi en particulier.

La gestion des parcs est peu soutenable en dépendant surtout des financements publics et des organisations internationales.

# I. Le Bassin du Congo et sa place dans la gestion environnementale et climatique (suite)

## D. Des inquiétudes à l'horizon : Perte du couvert forestier et menaces de la biodiversité

---

**1. Accélération du rythme de déforestation :** Limitée à un taux moyen annuel de 0,09% sur la période 1990-2000, elle a atteint 0,17% en moyenne par an entre 2000-2010 et entre 0,15% et 0,2% depuis 2000 selon le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo.

- La conséquence en est un accroissement des émissions de GES dues à la dégradation des forêts et à la déforestation soulignée dans les CDN et plans d'investissements des pays.

### **2. Les causes indiquées par les pays dans leur CDN et/ou plan d'investissement**

- **Les causes directes :** l'expansion de l'agriculture sur brûlis et de l'agro-industrie, l'exploitation forestière et minière, l'exploitation artisanale du bois, la réalisation de grandes infrastructures (routes et barrages hydroélectriques), les coupes de bois pour le charbon de bois, l'urbanisation.
- **Les causes sous-jacentes** mentionnées se réfèrent à la croissance démographique, l'urbanisation croissante, la pauvreté, aux facteurs institutionnels, aux modes de consommation, aux guerres civiles, aux aspects économiques (chômage).

## II. Les pays du Bassin du Congo dans la gestion contre les changements climatiques

### A. L'appropriation des instruments internationaux dans les cadres réglementaires de chaque pays

---

#### L'intégration des principes de la REDD dans les lois nationales

- La participation du public et les mécanismes relatifs au consentement libre informé et préalable (CLIP) des minorités et des femmes;
- Le respect des connaissances et des droits des peuples autochtones et des membres des communautés locales, en tenant compte des obligations internationales pertinentes et des situations et législations nationales ;
- La cohérence des lois nationales avec les instruments internationaux.

#### Principaux constats

- Volonté des Etats d'arrimer les lois nationales aux instruments internationaux, en dépit des difficultés dans la mise en œuvre.
- La participation des populations riveraines et autochtones bien qu'inscrite dans les cadres réglementaires reste à rendre effective.
- Les études d'impact socioéconomique et environnemental nécessitent que les administrations qui ont la responsabilité du suivi et des évaluations soient dotées des capacités et des équipements pour effectuer leurs missions.

## II. Les pays du Bassin du Congo dans la gestion contre les changements climatiques (suite)

### **B. L'alignement des Plans et Politiques Nationales aux objectifs et principes des instruments internationaux ainsi qu'aux objectifs de développement durable**

---

Mise en œuvre des programmes en phase avec la CCNUCC, la CDB et celle contre la désertification à travers : le Plan de gestion environnementale dans les années 1990 ; Lancement dès 2001 des plans nationaux d'actions pour l'adaptation (PANA) aux changements climatiques avec l'appui financier du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM);

Mise en œuvre des stratégies nationales et plans en phase avec le mécanisme REDD+ ou Programme ONU-REDD sur la base d'un processus d'engagement selon les orientations de la COP19 de Varsovie prévoyant : i) Une stratégie nationale ou plan national d'action ; ii) un système de suivi des forêts national ; iii) l'établissement d'un niveau de référence forestier national ; iv) un système de monitoring, de notification et de vérification.

Avec cela s'ajoutent les préparations des Communications nationales qui sont censées alimenter les contributions prévues déterminées au niveau national (CDN).

Tous processus exigent des : moyens financiers importants ; des capacités adéquates pour évaluer les émissions et les capacités de séquestration, préparer les documents programmes et évaluations, des capacités à prévoir, à faire des études prospectives sur les affectations raisonnables des terres en fonction des besoins de développement économique et de la croissance démographique.



## II. Les pays du Bassin du Congo dans la gestion contre les changements climatiques (suite)

### C. La convergence des efforts dans la gestion du Bassin du Congo

---

Organisation des efforts dans le cadre de la CEEAC et l'accompagnement de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC)

Les pays membres de la COMIFAC participent au Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo (PFBC) formé à l'occasion du Sommet mondial sur le développement durable tenu à Johannesburg en septembre 2002.

La commission climat du Bassin du Congo et le Fonds Bleu du Bassin du Congo tous deux créés en marge de la COP22 de Marrakech ont été lancés pour la promotion du développement durable et la lutte contre les changements climatiques en Afrique centrale.

Le Fonds Bleu a pour objectif de mobiliser les ressources nécessaires, pour la transformation climatique et économique de la région du Bassin du Congo et dispose Plan d'Investissement Climat (PIC).

L'initiative pour les forêts d'Afrique centrale (IFAC-CAFI) créée en 2015 en marge de l'Assemblée Générale des Nations Unies complète ce partenariat. CAFI est une coalition de donateurs avec six pays partenaires (Cameroun, Centrafrique, Congo, RD Congo, Gabon, Guinée-Equatoriale). CAFI a pour principaux bailleurs, l'Union européenne, l'Allemagne, la France, la Norvège, la Corée du Sud, les Pays-Bas et le Royaume Uni dont les donations sont versées au Bureau des Fonds Fiduciaires Multipartenaires des Nations Unies qui est responsable de l'administration du Fonds CAFI.

## II. Les pays du Bassin du Congo dans la gestion contre les changements climatiques (suite)

- Les financements engagés dans le cadre de CAFI s'élèvent à 494,7 millions de dollars dont 202 millions de dollars transférés.
- 30 projets financés par CAFI au profit des six pays (Cameroun ; Centrafrique ; Congo ; RD Congo ; Gabon ; Guinée-Equatoriale).

Le Fonds vert climat dispose d'un portefeuille de projets de 33,2 milliards de dollars pour 177 projets, dont 70 projets pour l'Afrique.

- Les pays de l'Afrique centrale ont reçu au total 257,5 millions de dollars, ce qui représente environ 0,8% de l'enveloppe globale du portefeuille de projets du Fonds vert climat.
- Nombreux pays ont reçu ces financements dans le cadre des projets multi-pays. Peu de pays ont obtenu ces financements dans le cadre de leur propre projet.
- Les financements pour appuyer l'engagement des pays du Bassin du Congo restent limités surtout eu égard aux enjeux auxquels ils doivent faire face.
- Nombreux projets restent à formuler, ce qui dénote des limites et de l'ampleur du travail à faire face aux ressources techniques et financières en place.

## II. Les pays du Bassin du Congo dans la gestion contre les changements climatiques (suite)

### **D. La place du secteur privé dans la gestion des ressources naturelles dans le Bassin du Congo**

Les ressources en jeu: le bois, les mines, les terres précieuses, les hydrocarbures.

Les questions en jeu sont le respect de la réglementation du secteur, de la transparence, de responsabilité sociétale etc..

Dans le secteur forestier, les entreprises forestières participent à la certification des forêts devant assurer la traçabilité des produits.

L'exploitation transparente et responsable des ressources nécessite des capacités de contrôle continu.

### III. Les enjeux et les défis à relever pour permettre au Bassin du Congo de garder durablement son rôle majeur dans la séquestration du carbone au niveau mondial

---

Les enjeux soulignés sont ceux :

1. La conservation du pouvoir de séquestration du carbone des forêts du Bassin du Congo;
2. Le renforcement des capacités pour:
  - formuler, mettre en œuvre et suivre les projets; contrôler le respect des cadres réglementaires, évaluer les émissions de GES et les capacités de séquestration de carbone, faire des études prospectives sur les affectations raisonnables des terres en fonction des besoins de développement économique et de la croissance démographique.
3. La résorption du gap technologique comme moyen pour accélérer le développement durable;
4. Le financement du développement durable encore trop limité face aux efforts requis;
5. La participation et l'adhésion des populations aux transformations opérées dans leurs écosystèmes forestiers.

### III. Les enjeux et les défis à relever pour permettre au Bassin du Congo de garder durablement son rôle majeur dans la séquestration du carbone au niveau mondial (suite)

---

A l'enjeu de la conservation de la capacité de séquestration planétaire du couvert forestier du Bassin du Congo se trouve associé, le défi de la conciliation des exigences de développement économique et de la réduction de la pauvreté à ceux du développement durable.

1. Le défi du développement durable.
  - i. La sauvegarde des services des écosystèmes forestiers au profit des populations riveraines et autochtones.
  - ii. L'amplification du rôle des activités génératrices de revenu dans les zones forestières comme accélérateur d'autonomisation des femmes, et de réduction des inégalités, y compris entre femmes et hommes.
  - iii. La mise en place des activités et filières de développement durable
2. Le renforcement des capacités d'élaboration des projets et programmes d'économie verte et bleue s'inscrivant dans le cadre de l'atténuation et de l'adaptation aux changements climatiques.
3. La résorption du gap technologique pour mettre en œuvre le développement durable.
4. Le financement du développement durable et le paiement des services environnementaux.
5. La participation des populations riveraines et autochtones au processus décisionnel.

## IV. Pistes d'actions et de réflexion

### A. Pistes d'actions en réponse aux défis

- Promouvoir le développement durable

---

  - Promotion de l'agriculture durable ; Promotion d'une hydroélectricité de proximité (Pico et Micro-Barrage) ; Transformation de la biomasse en énergie par la récupération des déchets agricoles et forestiers ; Développement des transports fluviaux durable; Promotion de la pêche durable;
- Promouvoir le développement des capacités institutionnelles et les compétences dans les métiers verts
- Promouvoir la mobilisation des ressources et la participation

### B. Construire le partenariat

- Promouvoir le dialogue et les synergies entre partenaires
- Aider à la mutualisation des expériences et des efforts.
- Limiter les coûts de transaction dans un contexte de rareté de ressources.
- Mobiliser les ressources : Les analyses des situations spécifiques, propres à chaque pays ou région aideront à guider les choix et les appuis.
- Accompagner le transfert des technologies et le renforcement des capacités
- Créer les conditions de l'accélération des changements et des transformations dans la lutte contre le changement climatique et le développement dans le Bassin du Congo.

## IV. Pistes d'actions et de réflexion (suite)

### C. Renforcement des capacités de la société civile pour en accroître l'implication pour un contrôle citoyen et des bénéfices accrus pour les population

---

Sensibilisation sur les enjeux environnementaux et le rôle des acteurs

Appropriation des processus d'intervention, des responsabilités et des résultats attendus

Développement des capacités de suivi, d'analyse et d'évaluation.

---

Je vous remercie pour votre attention

